

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DÉLIBÉRATION N° 2025 - 118

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO

CANTON : DOL DE BRETAGNE

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN



DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540

Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 28 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur COMPAIN Olivier.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Marie-Christine HELGEN, Monsieur Daniel GARCON, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Hubert GOGER, Madame Virginie BOUDAN, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Monsieur Éric MARTIN, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Anthony COS, Monsieur Florian DUBOIS, Monsieur Paul CARON, Madame Agnès TOUTANT, Madame Amandine GAUTIER, Monsieur Tanguy BRIAND, Monsieur Richard JOUQUAN, Monsieur LEBRETON Michel, Madame Nathalie BOSSÉ, Madame Laurence HOUGRON-RIVET, Madame Sophie SOULOUMIAC.

ABSENTS : Madame Aurélie CLERGUE, Madame Valérie LAVOUÉ, Madame Demba LOISEL, Monsieur Raymond MOUSSON.

ABSENTS EXCUSÉS - PROCURATIONS : Monsieur Mikaël BRIAND représenté par Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Gisèle THIEULANT représentée par Madame Marie-Christine HELGEN, Madame Martine PRIOUL représentée par Madame Agnès TOUTANT.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Jean-Yves BLOUIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

2025 – 118 – Finances - Tarifs d'utilisation des salles communales 2026

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les tarifs de location des salles communales. Il précise que les cautions, gratuité et tarif vaisselle sont restés inchangés. Seuls les tarifs de location des salles ont été révisés ou créés.

Monsieur Le Maire propose que les tarifs soient appliqués à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

Tarifs des salles communales

	WE et jour férié	WE et jour férié	Journée hors WE et férié	Journée hors WE et férié	Demi- journée hors WE et férié	Demi- journée hors WE et férié
	Commune	Hors com.	Commune	Hors com.	Commune	Hors com.

Espace Bel-Air salle parquet	407 €	549 €	271 €	366 €	108 €	152 €
Espace Bel-Air salle carrelée 1 ou 2	162 €	219 €	108 €	146 €	43 €	60 €
Espace Bel-Air cuisine	122 €	164 €	81 €	109 €		
Espace Bel-Air plateau sportif			407 €	550 €		
Espace Moison salle Tertre guy			50 €	68 €		
Espace Moison salle Le Meleuc			50 €	68 €		
Salle l'Acousti'k	289 €	390 €	193 €	260 €	77 €	108 €

Monsieur Le Maire demande, à l'unanimité du Conseil Municipal, de compléter la délibération en précisant que les deux salles de l'Espace Moison sont mis à disposition uniquement aux associations et comité d'entreprise.

Cautions

- Espace Bel-Air
 - 400 € pour une salle carrelée ;
 - 800 € pour la salle parquet ;
 - 200 € pour la cuisine.
- L'Acousti'k
 - 2000 € sans utilisation de la régie technique son et lumières ;
 - 3500 € avec utilisation de la régie technique son et lumières.

Gratuité

- Association domiciliée à Miniac-Morvan
 - Gratuité pour la première location de l'année civile ;
 - Remise de 50 % pour la seconde location de l'année civile, en dehors des week-ends, hors jour férié.
- Ecoles et associations liées aux écoles de Miniac-Morvan
 - Gratuité pour les quatre premières locations de l'année civile.

Espace Bel-Air, tarifs de location de la vaisselle (dans le cadre d'une location de salle)

Location vaisselle	Montant	Taux de remboursement d'article manquant ou détérioré

Couvert complet	1,00 €	À l'unité, voir ci-dessous
Verre à Champagne	0,15 €	2,00 €
Assiette plate	0,25 €	3,00 €
Assiette creuse	0,25 €	3,00 €
Assiette à dessert	0,25 €	2,50 €
Tasse à café	0,20 €	1,50 €
Verre à eau	0,20 €	2,00 €
Verre à vin	0,20 €	2,00 €
Cuillère de table	0,15 €	3,00 €
Fourchette de table	0,15 €	3,00 €
Couteau de table	0,15 €	3,50 €
Cuillère à café	0,15 €	1,60 €
Soupière	Gratuit	Coût en vigueur
Louche en inox	Gratuit	Coût en vigueur
Légumier	Gratuit	Coût en vigueur
Saladier	Gratuit	Coût en vigueur
Pot à eau	Gratuit	Coût en vigueur

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2144-3,

Vu l'avis favorable des Commissions Finances et Associations Sport et Loisirs réunis le 26 novembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs et conditions ci-dessus et applicables au 1er janvier 2026,
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures utiles pour l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,

M. COMPAIN Olivier.



Le secrétaire de séance,

Monsieur Jean-Yves BLOUIN.